



EW'AG®

FRANCE

<http://www.ewag.fr/>

— ENTREPRISES

Défiscalisation

UN ENRACINEMENT LOCAL FORT

Acteur majeur de la défiscalisation sur l'ensemble des territoires ultramarins, **ECOFIP** accompagne la SAFRET dans son projet de construction d'une plateforme logistique de produits froids.

Texte Sandrine Chopot – Photo Jean-Albert Coopmann



Bruno Pompiere, président de la SAFRET et Philippe de Franciosi, directeur région Martinique et directeur grands comptes Outre-mer de ECOFIP

En quoi consiste le projet porté par la SAFRET ?

Bruno Pompiere, président de la SAFRET : Dans le cadre de la diversification du groupe Pompiere et afin de répondre aux besoins d'infrastructures, la SAFRET a décidé de créer une plateforme logistique de gestion de produits froids. Il s'agit d'un projet de plusieurs millions d'euros qui est en cours de construction sur la zone de Choco Choisy, à Saint-Joseph.

Pourquoi avoir choisi ECOFIP pour le montage du dossier de financement ?

B. P. : J'ai eu un très bonne approche avec Philippe de Franciosi ainsi qu'avec le service agrément d'ECOFIP piloté par Sophie Bonnin et ses équipes que je salue pour leur professionnalisme. ECOFIP est réputé pour son expertise, sa grande compétence, dans la gestion d'investissements en défiscalisation. C'est un véritable partenaire. Nous avons pu bénéficier d'un crédit

d'impôt de 35 %. Ce crédit d'impôt nous a servi de caution pour obtenir un prêt intermédiaire auprès de la CEPAC, sans avoir besoin de présenter de garanties supplémentaires.

Quel a été le rôle d'ECOFIP dans ce projet ?

Philippe de Franciosi, directeur région Martinique et directeur grands comptes Outre-mer de ECOFIP : ECOFIP a été l'architecte du montage du dossier financier en optimisant les aides disponibles à trois niveaux. Nous avons fait la demande d'agrément fiscal auprès de la DRFIP Martinique afin de solliciter un crédit d'impôt pour l'investissement producteur Outre-mer (CIOP), régi par l'article 244 quater W du CG. Cet agrément fiscal a été obtenu. En complément, une demande de subvention FEDER sur le programme opérationnel 2021-2027 est en cours ; le dossier complet sera déposé prochainement. Enfin, nous avons accompagné la SAFRET dans ses réunions bancaires afin de maintenir les délais et ainsi défiscaliser au 31 décembre 2023.

Comment expliquez-vous un tel succès ?

P. de F. : ECOFIP est un acteur de la défiscalisation depuis 20 ans. La proximité, la qualité d'échange avec le dirigeant, moteur du projet, sont essentielles. Notre force repose sur une bonne connaissance et une forte maîtrise des sujets avec tous les intervenants : administration fiscale, banques et service instructeur des subventions européennes de la CTM. Enfin, ECOFIP a mis un coup d'accélérateur pour développer la partie agrément fiscal pour le développement de gros projets ce qui nécessite une expertise des équipes dédiées. ECOFIP, c'est 100 % de réussite dans les projets confiés, soit près de 50 millions d'euros de projets en Martinique, en mêlant l'agrément fiscal et le plein droit.